



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/40
11 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
CINQUIÈME COMMISSION
Points 116 et 39 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES POUR
LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/51/L.49 B

État présenté par le Secrétaire général
conformément à l'article 153 du règlement
intérieur de l'Assemblée générale

I. DEMANDES FORMULÉES DANS LE PROJET DE RÉOLUTION

1. Aux termes des paragraphes 1, 4, 5, 6, 8, 9, 18 et 19 du projet de résolution A/51/L.49 B, l'Assemblée générale :

a) Prendrait acte du rapport du Secrétaire général (A/51/698-S/1996/988) et appuierait les observations et recommandations qui y sont formulées;

b) Soutiendrait les efforts que continue de faire le Secrétaire général, en coopération avec les parties afghanes et avec les États et les organisations internationales intéressées, en particulier l'Organisation de la Conférence islamique, pour promouvoir le processus politique visant la réconciliation nationale en Afghanistan;

c) Réaffirmerait son plein appui aux efforts que fait l'Organisation des Nations Unies, en particulier aux activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan pour faciliter, au besoin en coopération avec les États et les organisations internationales intéressées, le processus politique tendant à la réconciliation nationale et à un règlement politique durable avec la participation de toutes les parties au conflit et de tous les segments de la société afghane;

d) Demanderait à toutes les parties afghanes de coopérer avec la Mission spéciale des Nations Unies et encouragerait tous les États et organisations

internationales intéressées à prendre toutes les mesures nécessaires en étroite coordination avec la Mission spéciale, pour promouvoir la paix en Afghanistan, pour soutenir les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies à cette fin et pour user de toute influence qu'ils pourraient avoir pour encourager les parties à coopérer pleinement avec la Mission spéciale;

e) Prierait le Secrétaire général d'autoriser la Mission spéciale à poursuivre ses efforts pour faciliter la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan, plus précisément afin de négocier la fin du conflit et de faciliter l'application d'un règlement global de paix, dont conviendraient les parties afghanes, et qui pourrait inclure notamment les éléments suivants : un cessez-le-feu immédiat et durable entre les parties afghanes, qui serait supervisé par une commission composée de représentants de tous les belligérants et facilité par l'Organisation des Nations Unies et par l'Organisation de la Conférence islamique; la démilitarisation de Kaboul, assortie de garanties adéquates propres à préserver la sécurité et l'ordre public; l'établissement d'une haute autorité pleinement représentative et ayant une large assise, qui serait notamment habilitée à créer et contrôler une force nationale de sécurité en vue d'assurer la sécurité dans tout le pays, de démobiliser tous les belligérants par le rassemblement et la mise en lieu sûr de toutes les armes lourdes dans le pays, et d'empêcher que continuent d'affluer des armes et du matériel servant à en fabriquer, qui sont destinées aux parties; et à former un gouvernement de transition pleinement représentatif et ayant une large assise qui, notamment, contrôlerait la force nationale de sécurité jusqu'à ce que les conditions permettant d'organiser des élections libres et régulières soient réunies dans tout le pays, en utilisant éventuellement des structures traditionnelles de prise de décisions telles qu'une grande assemblée, pour contribuer à créer ces conditions;

f) Exprimerait son appui à la proposition du Secrétaire général tendant à renforcer encore la Mission spéciale, en accroissant le nombre de ses conseillers militaires pour le porter de deux à cinq, et en la dotant de deux conseillers en matière de police civile;

g) Appuierait l'intention du Secrétaire général d'installer à Kaboul la Mission spéciale dès que la situation le permettrait;

h) Prierait le Secrétaire général de lui présenter durant sa cinquante et unième session des rapports trimestriels sur les progrès de la Mission spéciale et de lui rendre compte à sa cinquante-deuxième session de la suite donnée à la présente résolution.

II. ANALYSE DES ACTIVITÉS ET RESSOURCES DÉCOULANT DU PROJET DE RÉSOLUTION

A. Activités de la Mission spéciale

2. Les demandes ci-dessus concernent le sous-programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive et rétablissement de la paix) du programme 1 (Bons offices, diplomatie préventive, rétablissement de la paix, maintien de la paix, recherche, collecte et analyse d'informations).

3. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/51/L.49 B, le Secrétaire général s'efforcerait de poursuivre l'action que mène actuellement l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique, dans le domaine humanitaire et en matière de développement. Il continuerait d'examiner avec les groupes régionaux et d'autres États Membres les moyens d'appuyer ces efforts, en particulier pour ce qui est de la conclusion d'un cessez-le-feu et de l'ouverture d'un processus politique devant aboutir à un règlement négocié du conflit. L'Organisation des Nations Unies continuerait à jouer un rôle central dans les efforts que déploie la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique du conflit afghan. La Mission spéciale intensifierait encore son rôle en facilitant le processus politique tendant à la réconciliation nationale et à un règlement politique durable avec la participation de toutes les parties au conflit et de tous les segments de la société afghane. Dans ce contexte, ainsi qu'il est demandé dans le projet de résolution, la Mission spéciale poursuivrait ses efforts pour faciliter la réconciliation nationale et la reconstruction en Afghanistan, plus précisément afin de négocier la fin du conflit et de faciliter l'application d'un règlement pacifique par la formation d'un gouvernement de transition pleinement représentatif et ayant une large assise qui puisse contrôler la force nationale de sécurité jusqu'à ce que les conditions permettant d'organiser des élections libres et régulières soient réunies pour aboutir à un gouvernement national représentatif.

4. On se souviendra que, comme suite à la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1995, la Mission spéciale a été dotée d'un effectif de 16 personnes, soit 8 fonctionnaires internationaux et 8 agents locaux, y compris l'Envoyé spécial du Secrétaire général, ayant rang de secrétaire général adjoint. Le Bureau du Secrétaire général en Afghanistan devait constituer l'entité opérationnelle en assurant une présence permanente dans l'intérêt des parties au conflit afghan, appuyer la Mission spéciale et assurer la coordination des activités de rétablissement de la paix menées par l'Organisation des Nations Unies. À cet effet, l'Assemblée générale a approuvé 17 postes pour le Bureau, dont 6 au niveau international et 11 au niveau local, ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondantes.

5. Dans le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales daté du 16 juillet 1996 (A/50/908/Add.1), il était indiqué que, afin de renforcer la Mission spéciale et de rationaliser la présence politique de l'Organisation en Afghanistan, le Bureau du Secrétaire général en Afghanistan serait supprimé à compter de la fin du mois de juin. Toutes les activités de rétablissement de la paix que l'Organisation des Nations Unies mènerait en Afghanistan dépendraient donc de la Mission spéciale, qui se composait désormais d'un chef de mission, ayant rang de sous-secrétaire général, d'un chef de mission adjoint (D-2), de 5 spécialistes des affaires politiques (P-5), de 2 conseillers militaires, ainsi que du personnel de soutien nécessaire recruté sur le plan international (1 agent des services généraux, 2 agents de sécurité et 3 agents du service mobile) et au niveau local (19 agents).

6. Ainsi que le Secrétaire général l'indique dans son rapport, c'est la Mission spéciale qui anime l'action que mènent les Nations Unies pour instaurer la paix dans ce pays. La Mission spéciale continuera donc de rechercher le

moyen le plus efficace d'aider les parties afghanes à négocier un règlement global. Pour ce faire, elle restera en contact avec toutes les parties au conflit et agira de manière strictement neutre et impartiale, en s'efforçant de convaincre les chefs de faction qu'aucun plan de paix ne saurait réussir sans leur coopération sincère avec la Mission spéciale. Dans l'immédiat, elle concentrera tous ses efforts sur la négociation d'un cessez-le-feu, qui doit être accompagné ou suivi de la démilitarisation de Kaboul et de la mise en place d'une force neutre qui assurera le maintien de l'ordre dans la ville pendant que le dialogue se poursuit, avec l'aide de la Mission spéciale si les parties le souhaitent, au sujet de la création d'un mécanisme de réconciliation nationale pleinement représentatif et ayant une large assise.

7. En application de la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, les mesures nécessaires au renforcement de la Mission spéciale ont été prises en 1996 par la nomination de quatre conseillers politiques supplémentaires. Pour 1997, compte tenu des activités prévues dans le projet de résolution, le Secrétaire général propose de porter de deux à cinq le nombre des conseillers militaires, de façon à permettre à la Mission de mieux suivre l'évolution rapide de la situation sur le plan militaire et de faciliter l'examen par les parties des options concernant la démilitarisation de Kaboul et autres mesures analogues. Le Secrétaire général propose en outre d'affecter deux conseillers de la police civile à la Mission spéciale dans le cadre des pourparlers que les parties afghanes mènent actuellement au sujet de la création d'une force neutre chargée de maintenir l'ordre dans un Kaboul démilitarisé. La Mission spéciale, agissant en collaboration avec les organismes et programmes des Nations Unies présents en Afghanistan, continuera d'examiner avec les autorités compétentes les questions de l'égalité de traitement, du respect des droits de l'homme et de la fourniture sans entraves de l'aide humanitaire aux personnes démunies. En outre, la Mission exigera que les privilèges et immunités du personnel et des locaux de l'ONU soient rigoureusement respectés.

8. Afin que la Mission spéciale puisse poursuivre et renforcer ses activités, elle devrait continuer de disposer de l'effectif autorisé en 1996. Pour 1997, elle devrait toutefois se composer de 30 personnes (1 Sous-Secrétaire général, 1 D-2, 5 P-5, 2 agents des services généraux, 4 agents du service mobile et 17 agents locaux), de 5 conseillers militaires et de 2 agents de la police civile. La Mission mènerait ses activités à Islamabad et à Kaboul.

B. Dépenses supplémentaires prévues pour 1997,
calculées sur la base du coût intégral

9. Le montant net des ressources nécessaires pour permettre à la Mission spéciale de poursuivre les activités décrites plus haut est estimé à 3 741 200 dollars. Les prévisions tiennent compte des éléments suivants :

a) Le coût du poste de chef de la Mission spéciale, au rang de Sous-Secrétaire général;

b) Le maintien des six postes d'administrateur que l'Assemblée générale avait approuvés pour 1996 (1 poste D-2 de chef adjoint de la Mission et 5 postes occupés par des conseillers politiques); 2 postes d'agent des services généraux,

3 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent recruté sur le plan local;

c) Le coût d'un poste supplémentaire d'agent du Service mobile remplaçant les deux postes d'agent du Service de sécurité approuvés en 1996;

d) La suppression de deux postes d'agent local;

e) Le maintien des deux postes existants de conseiller militaire et la création de trois postes supplémentaires analogues et de deux nouveaux postes de conseiller de la police civile;

f) Les dépenses de personnel connexes et les dépenses de fonctionnement.

10. Les effectifs approuvés et ceux qui sont proposés pour la Mission spéciale figurent à l'annexe I du présent rapport. Les dépenses correspondantes sont récapitulées dans le tableau 1 ci-après et détaillées à l'annexe II.

Tableau 1

(En milliers de dollars des États-Unis)

Conseillers militaires	147,5
Police civile	55,8
Traitements et dépenses communes de personnel	1 884,8
Indemnité mensuelle de subsistance	293,5
Frais de voyage des représentants	15,0
Frais de voyage du personnel	53,7
Location et entretien des locaux	46,4
Location d'aéronefs	752,7
Communications	63,6
Entretien des véhicules et du matériel	105,4
Fournitures et services divers	55,7
Achat de mobilier et de matériel	116,1
Véhicules	151,0
Total	<u><u>3 741,1</u></u>

C. Possibilités de financement

11. Aucun crédit n'a été inscrit au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 pour les activités de la Mission spéciale en 1997. Les dépenses de 1997 sont estimées à 3 741 200 dollars. Après l'adoption de la résolution 50/88 B de l'Assemblée générale, des ressources d'un montant de 2 617 400 dollars ont été allouées à la Mission pour ses activités en 1996. Les dépenses de 1996 sont estimées à 2 109 800 dollars. Sur la base de ces chiffres, on estime que sur les 3 741 200 dollars qui seront dépensés en 1997, 507 600 dollars pourraient être financés au moyen des crédits approuvés pour 1996.

12. On trouvera dans le tableau 2 ci-après le détail des prévisions de dépenses nettes.

/...

Tableau 2
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget 1996 (a)	Montant estimatif des dépenses 1996 (b)	Augmentation (diminution) 1996 (c)	Ressources nécessaires 1997 (d)	Montant net des ressources additionnelles nécessaires (e) = (c) + (d)
Conseillers militaires	47,4	48,7	1,3	147,5	148,8
Police civile	0,0	0,0	0,0	55,8	55,8
Traitements et dépenses communes de personnel	1 357,6	954,8	(402,8)	1 884,8	1 482,0
Indemnité mensuelle de subsistance	242,7	230,4	(12,3)	293,5	281,2
Frais de voyage des représentants	25,0	0,0	(25,0)	15,0	(10,0)
Frais de voyage du personnel	142,7	79,9	(62,8)	53,7	(9,1)
Locaux	68,0	51,4	(16,6)	46,4	29,8
Location d'aéronefs	325,0	480,2	155,2	752,7	907,9
Communications	109,5	90,0	(19,5)	63,6	44,1
Entretien des véhicules et du matériel	91,0	86,2	(4,8)	105,4	100,6
Fournitures et services divers	102,5	88,2	(14,3)	55,7	41,4
Mobilier et matériel	106,0	0,0	(106,0)	116,1	10,1
Véhicules	0,0	0,0	0,0	151,0	151,0
Total	2 617,4	2 109,8	(507,6)	3 741,2	3 233,6

D. Ressources nécessaires pour 1997

13. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution A/51/L.49 B, il faudrait prévoir des ressources d'un montant de 3 233 600 dollars pour 1997 au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997.

III. FONDS DE RÉSERVE

14. Étant liées au maintien de la paix et de la sécurité, les activités de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan revêtent un caractère extraordinaire. On devra donc considérer, comme précédemment, qu'elles ne relèvent pas des procédures relatives au fonds de réserve, en vertu du paragraphe 11 de l'annexe I à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1986.

IV. MESURES QUE DEVRA PRENDRE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

15. Si l'Assemblée générale adoptait le projet de résolution, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 3 233 600 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. Il faudrait également inscrire au chapitre 32 (Contributions du personnel) un crédit supplémentaire de 282 600 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

ANNEXE I

Effectifs approuvés pour 1996 et effectifs proposés pour 1997

	Effectifs approuvés pour 1996			Effectifs proposés pour 1997	
	Mission spéciale	Bureau du Secrétaire général en Afghanistan	Total	Mission spéciale	Augmentation (diminution)
SGA Envoyé spécial du Secrétaire général	1	0	1	0	(1)
SSG Chef de la Mission	0	0	0	1	1
D-2 Chef du Bureau du Secrétaire général en Afghanistan/chef adjoint	0	1	1	1	0
P-5 Conseillers politiques	4	1	5	5	0
Total partiel	5	2	7	7	0
Agents des services généraux	1	1	2	2	0
Agents du Service de sécurité	2	0	2	0	(2)
Agents du Service mobile	0	3	3	4	1
Total partiel	3	4	7	6	(1)
Personnel international	8	6	14	13	(1)
Agents locaux	8	11	19	17	(2)
Total, personnel	16	17	33	30	(3)
Conseillers militaires	0	2	2	5	3
Police civile	0	0	0	2	2
Total général	16	19	35	37	2

ANNEXE II

Prévisions budgétaires pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1997

(En milliers de dollars des États-Unis)

Prévisions
de dépenses
pour 1997

A. Dépenses de personnel

Conseillers militaires 147,5

Le montant comprend l'indemnité de subsistance qui sera versée à cinq conseillers militaires, au taux moyen de 60 dollars par jour (109 500 dollars), plus une indemnité d'habillement de 200 dollars par an pour chaque conseiller (1 000 dollars); une indemnisation en cas de décès ou d'invalidité au taux de 1 600 dollars par personne (8 000 dollars); et des frais de voyage estimés à 5 800 dollars par personne, y compris les déplacements à l'intérieur de l'Afghanistan (29 000 dollars).

Police civile 55,8

Des ressources sont également prévues pour le versement d'une indemnité de subsistance à deux conseillers de la police civile, au taux moyen de 60 dollars par jour (43 800 dollars), d'une indemnité d'habillement de 200 dollars par personne (400 dollars) et pour les frais de voyage, estimés à 5 800 dollars par personne, y compris les déplacements à l'intérieur de l'Afghanistan (11 600 dollars).

Postes temporaires 1 884,8

Ce montant servirait à financer les postes énumérés dans l'annexe I, à savoir le poste de sous-secrétaire général occupé par le chef de la Mission au lieu du poste de secrétaire général adjoint approuvé en 1996 pour l'Envoyé spécial du Secrétaire général, 6 postes d'administrateur existants (1 D-1 (chef adjoint de la Mission); 5 P-5 (conseillers politiques); 2 agents des services généraux; 4 agents du Service mobile et 17 agents locaux). Par rapport aux effectifs approuvés en 1996, les prévisions reflètent la suppression de deux postes d'agent de sécurité et de deux postes d'agent local et l'adjonction d'un poste d'agent du Service mobile.

/...

Prévisions
de dépenses
pour 1997

Indemnité de subsistance 293,5

Le montant demandé à cette rubrique comprend une indemnité mensuelle de subsistance, qui sera versée à 13 membres de la Mission recrutés sur le plan international, au taux de 60 dollars par jour, plus des suppléments de 25 % et 15 % pour le chef et le chef adjoint de la Mission, respectivement.

Frais de voyage 53,7

On prévoit des déplacements plus nombreux du fait que le chef de la Mission doit mener des entretiens avec les parties intéressées et tenir le Secrétaire général informé de l'évolution de la situation dans la région. Des hauts fonctionnaires du Siège se rendront également en Afghanistan pour évaluer la situation. Des ressources pour les voyages correspondants ont donc été incluses dans les prévisions.

Frais de voyage des représentants 15,0

Des ressources sont également prévues pour permettre aux représentants des groupements politiques d'assister aux réunions de consultation en Afghanistan, ce qui pourrait faciliter la conduite des négociations sur un processus de paix et la formation du futur gouvernement.

Total partiel A, dépenses de personnel 2 450,3

B. Dépenses de fonctionnement

Locaux 46,4

Les prévisions de dépenses ont trait notamment à la location des bureaux à Islamabad (10 000 dollars). Les installations de Kaboul sont mises gracieusement à la disposition de l'ONU par le Gouvernement. Les frais d'entretien des locaux à Islamabad et Kaboul sont estimés à 4 800 dollars. En outre, il faudra effectuer des travaux de réfection au Bureau des Nations Unies qui a été endommagé à la suite de bombardements à Kaboul, notamment pour remplacer les fenêtres et rénover le poste de garde, le coût étant estimé à 22 000 dollars. Les frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau sont estimés à 9 600 dollars.

/...

Prévisions
de dépenses
pour 1997

Entretien des véhicules et du matériel

105,4

Des ressources sont prévues au titre de l'entretien des véhicules, y compris les pièces détachées (40 000 dollars); de l'assurance (2 400 dollars); des carburant et lubrifiants (48 000 dollars); de l'entretien du matériel de communications (10 000 dollars); et des réparations et de l'entretien des groupes électrogènes et de matériel divers (5 000 dollars).

Location et entretien d'aéronefs

752,7

Le Secrétaire général ayant décidé, avec l'appui des États Membres, de revitaliser la Mission spéciale, celle-ci prévoit d'effectuer de nombreux déplacements à l'intérieur de l'Afghanistan et dans les pays voisins pour mener des négociations sur la conclusion d'un cessez-le-feu et le lancement et la promotion d'un processus politique. Étant donné que les avions affrétés constituent le seul moyen de transport fiable en Afghanistan, des ressources sont prévues pour la location/l'affrètement d'un appareil. Le montant demandé représente le coût de la location d'un appareil de type B200 pour les voyages à l'intérieur de l'Afghanistan, à raison de 70 heures par mois, et de 746 dollars par heure (626 640 dollars), plus 30 heures par mois à 350 dollars l'heure pour des voyages supplémentaires à destination d'Achkhabad, de Douchanbe, de Tachkent et de Téhéran (126 000 dollars).

Communications par réseaux commerciaux

63,6

Les communications par réseaux commerciaux comprennent les éléments suivants : utilisation du réseau INMARSAT, moyennant un coût de 2 000 dollars par mois (24 000 dollars); communications téléphoniques locales, estimées à 1 500 dollars par mois (18 000 dollars); redevances pour les téléphones cellulaires, estimées à 900 dollars par mois (10 800 dollars); frais de valise diplomatique et frais d'affranchissement estimés à 500 dollars par mois (6 000 dollars); et télégrammes (4 800 dollars).

Prévisions
de dépenses
pour 1997

Services et fournitures divers

55,7

Un montant total de 23 400 dollars est prévu au titre des services divers. Il comprend la location des salles de conférence requises pour les consultations et réunions du chef de la Mission spéciale au cours des négociations (2 000 dollars); le dispositif de sécurité pour les bureaux (16 700 dollars); les frais de représentation (1 000 dollars); et les services d'infirmierie et soins médicaux (3 700 dollars).

Le montant de 32 300 dollars prévu au titre des fournitures diverses se décompose comme suit : papeterie et fournitures de bureau (10 800 dollars); périodiques et abonnements (3 600 dollars); uniformes des agents du Service mobile (1 200 dollars); accessoires militaires, notamment drapeaux de l'ONU et cartes opérationnelles (5 700 dollars); et autres fournitures diverses, notamment des fournitures sanitaires et de nettoyage (11 000 dollars).

Mobilier et matériel

116,1

Les ressources prévues au titre du mobilier et du matériel sont destinées à l'achat de deux photocopieuses d'un coût unitaire de 3 000 dollars (6 000 dollars) pour les bureaux d'Islamabad et de Kaboul; de huit ordinateurs portatifs d'un coût unitaire de 3 000 dollars (24 000 dollars); de 10 ordinateurs individuels d'un coût unitaire de 2 500 dollars (25 000 dollars); de quatre imprimantes à laser et quatre imprimantes à jet d'encre d'un coût unitaire de 1 500 dollars et 600 dollars, respectivement (8 400 dollars); de 10 alimentations de sauvegarde pour les ordinateurs, à raison de 350 dollars chacune (3 500 dollars); et de fournitures électriques, plus les frais d'installation (2 000 dollars). Un montant est également inclus pour l'achat de matériel de communications comprenant deux télécopieuses d'un coût unitaire de 2 000 dollars (4 000 dollars); deux répéteurs à ondes métriques d'un coût unitaire de 2 000 dollars (4 000 dollars); 20 radios portatives d'un coût unitaire de 500 dollars (10 000 dollars); une alimentation de sauvegarde d'une puissance nominale de 5 kilovoltampères (4 000 dollars); quatre radios mobiles à haute fréquence d'un coût unitaire de 1 300 dollars (5 200 dollars); et pour les frais d'installation de réseaux locaux (20 000 dollars).

Prévisions
de dépenses
pour 1997

Véhicules

151,0

Seize véhicules sont actuellement disponibles en Afghanistan, dont 13 ont six à sept ans d'utilisation. Neuf véhicules ont des kilométrages supérieurs à 161 000 kilomètres. Il faudrait remplacer au minimum quatre véhicules, à raison d'un coût moyen de 25 600 dollars par véhicule (128 000 dollars). Le fret, estimé à 18 % de la valeur d'achat, est inclus dans les prévisions (23 000 dollars).

Total partiel B, dépenses de fonctionnement

1 290,9

Coût total

3 741,2
